

des paroles pour consolation maudissaient Mongenod avec moi. Ces malédictions me soulageraient le cœur. Un matin, en janvier 1816, ma gouvernante m'annonça.... qui? Mongenod! monsieur Mongenod! Et qui vois-je entrer?... la belle femme alors âgée de trente-six, et accompagnée de trois enfans; puis Mongenod, plus jeune que quand il était parti; car la richesse et le bonheur répandaient une auréole autour de leurs favoris. Parti maigre, pâle, jaune, sec, il revenait gros, gras, fleuri comme un prêtre, et bien vêtu. Il se jeta dans mes bras, et se trouvant reçu froidement, il me dit pour première parole:—Ai-je pu venir plus tôt, mon ami? Les mers ne sont libres que depuis 1815, encore m'a-t-il fallu dix-huit mois pour réaliser ma fortune, clore mes comptes et me faire payer. J'ai réussi mon ami! Quand j'ai reçu ta lettre, en 1806, je suis parti sur un vaisseau hollandais pour t'apporter moi-même une petite fortune; mais la réunion de la Hollande à l'Empire Français m'a fait prendre par les Anglais, qui m'ont conduit à la Jamaïque, d'où je ne suis échappé par hasard. De retour à New-York, je me suis trouvé victime de faillites, car, en mon absence, la pauvre Charlotte n'avait pas su se défaire des intrigants. J'ai donc été forcé de recommencer l'édifice de ma fortune. Enfin, nous voici de retour. A la manière dont te regardent ces enfans, tu dois bien deviner qu'on leur a souvent parlé du bienfaiteur de la famille!—Oh! oui, monsieur, dit la belle madame Mongenod, nous n'avons pas passé un seul jour sans nous souvenir de vous. Votre part a été faite dans toutes les affaires. Nous avons aspiré tous au bonheur que nous avons en ce moment de vous offrir votre fortune, sans croire que cette *dîme du seigneur* puisse jamais acquitter la dette de la reconnaissance. En achevant ces mots, madame Mongenod me tendit cette magnifique cassette que vous voyez, dans laquelle se trouvaient cent cinquante billets de mille francs.—Tu as bien souffert, mon pauvre Alain, je le sais, mais nous devinions tes souffrances, et nous nous sommes épuisés en combinaisons pour te faire parvenir de l'argent sans y avoir pu réussir, reprit Mongenod. Tu n'as pas pu te marier, tu me l'as dit; mais voici notre fille aînée, elle a été élevée dans l'idée de devenir ta femme, et cinq cent mille francs de dot.... Dieu me garde de faire son malheur! m'écriai-je vivement en contemplant une fille aussi belle que l'étoit sa mère à cet âge.—Un homme de cinquante ans à une fille de dix-sept ans! et un homme aussi laid que je suis? m'écriai-je.—Non, me dit-elle, le bienfaiteur de mon père n'est point laid pour moi. Cette parole, dite spontanément et avec candeur, me fit comprendre que tout était vrai dans le récit de Mongenod; je lui tendis alors la main.—Mon ami, lui dis-je, j'ai des torts envers toi, car je t'ai souvent accusé, maudit....—Tu le devais, Alain, me répondit-il en rougissant; tu souffrais, et par moi... Je tirai d'un carton le dossier Mongenod, et je lui rendis les pièces en acquittant sa lettre de change.—Vous allez déjeuner tous avec moi, dis-je à la famille.—A la condition de venir dîner chez madame, une fois qu'elle sera installée, me dit Mongenod, car nous sommes arrivés d'hier. Nous allons acheter un hôtel, et je vais ouvrir une maison de banque à Paris pour l'Amérique du Nord, afin de la laisser à ce gaillard-là, dit-il en me montrant son fils aîné qui avait quinze ans. Nous passâmes ensemble le reste de la journée. Le lendemain, je plaçai la somme sur le grand-livre, et j'eus environ quinze mille francs de rentes en tout. Cette fortune me permit de ne plus tenir de livres le soir, et de donner la démission de ma place, au grand contentement des surnuméraires. Après avoir fondé la maison de banque Mongenod et compagnie, qui a fait d'énormes bénéfices dans les premiers emprunts de la restauration, mon ami est mort en 1827, à soixante-trois ans. Sa fille, à laquelle il a donné plus tard un million de dot, a épousé le vicomte de Fontaine. Le fils, que vous connaissez, n'est pas encore marié; il vit avec sa mère et son jeune frère. Nous trouvons chez eux toutes les sommes dont nous pouvons avoir besoin. Frédéric, car le père lui avait donné son nom en Amérique, Frédéric Mongenod est, à trente-sept ans, un des plus habiles et des plus probes banquiers de Paris. Il n'y a pas longtemps que madame Mongenod a fini par m'avouer qu'elle avait vendu ses cheveux pour deux écus de six livres, afin d'avoir du pain. Elle donne tous les ans vingt-quatre voies bois que je distribue aux malheureux, pour la demi-voie que je lui ai jadis envoyée. Ce dévouement, mon cher Godefroid, fit sur moi la plus profonde impression. Si l'homme qui avait tant souffert, si mon ami me pardonna mon injustice, moi je ne me la pardonnai point. Je résolus de consacrer tout mon superflu, environ dix mille francs par an, à des actes de bienfaisance raisonnés. Je rencontrai, vers ce temps, un juge du tribunal de première instance de la Seine, nommé Popinot, que nous avons eu le chagrin de perdre il y a deux ans, et qui pendant quinze ans exerça la charité la plus active dans le quartier Saint-Marcel. Il eut, avec le vénérable vicaire de Notre-Dame, la pensée de fonder l'œuvre à laquelle nous coopérons, et qui, depuis 1825, a secrètement produit tant de bien. Cette œuvre a eu dans madame de La Chanterie une âme, car elle est véritablement l'âme de cette entreprise. Le vicaire a su nous rendre plus religieux que nous ne l'étions d'abord, en nous démontrant la nécessité d'être vertueux nous-mêmes pour pouvoir inspirer la vertu, pour enfin prêcher d'exemple. Plus nous avons cheminé dans cette voie, plus nous nous sommes réciproquement trouvés heureux. Ce fut donc le repentir que j'eus d'avoir méconnu le cœur de mon ami d'enfance qui me donna l'idée de consacrer aux pauvres, par moi-même, la fortune qu'il me rapportait et que j'acceptai sans me révolter contre l'énormité de la somme rendue à la place de celle que j'avais prêtée: la destination conciliait tout.

Ce récit, fait sans aucune emphase et avec une touchante honnêteté dans l'accent, dans le geste, dans le regard, aurait inspiré à Godefroid le désir

d'entrer dans cette sainte et noble association, si déjà sa résolution n'eût été prise.

—Vous connaissez peu le monde, dit Godefroid, puisque vous avez eu de tels scrupules pour ce qui ne pèserait sur aucune conscience.

—Je ne connais que les alicieux, répondit le bonhomme. Je désire peu connaître un monde où l'on craint si peu de si mal se juger les uns les autres. Voici bientôt minuit, et j'ai mon chapitre de l'*Imitation de Jésus-Christ* à méditer. Bonne nuit.

—Godefroid prit la main du bonhomme et la lui serra par un mouvement plein d'admiration.

—Pouvez-vous me dire sans indiscretion l'histoire de madame de La Chanterie? dit Godefroid.

—Non pas ce soir, une autre fois, répondit le bonhomme. DE BALZAC.

A B O U R S .

UNE vaste maison à deux étages, avec dépendances, située dans la rue Ste. Catherine, près de l'ASILE DE LA PROVIDENCE. S'adresser à MAD. GAMELIN, directrice de la Providence.

LE second étage d'une maison située près de l'ÉVÊCHÉ, formant quatre appartemens et offrant toutes commodités aux personnes qui voudraient tenir une MAISON DE PENSION. Pour les conditions s'adresser à ce bureau.

A V I S .

LE SOUSSIGNÉ, désirant terminer tout ce dont il est convenu avec ses amis concernant la vente des IMMEUBLES et MOBILIERS mentionnés en la liste qu'il leur a présentée ci-devant, se propose de régler le tout dans le cours de FEVRIER prochain, n'ayant pas pu, selon ses désirs, le faire avant ce temps, ayant été depuis très-encouragé dans la poursuite de ces procédés, il a le plaisir d'annoncer au public et à ses amis que; pour sa satisfaction et la leur propre, il aura l'honneur de leur mettre devant les yeux au temps spécifié, et dont Notice leur sera donné quinze jours d'avance, tous les documents et renseignements relatifs à cette souscription, laquelle, en conséquence, le mettra en droit de prendre tous les NUMEROS NON PRIS EN CE TENPS-LA et qu'il s'oblige de prendre s'ils ne sont pas achetés alors.

J. BTE. CADIEUX.

P R O S P E C T U S .

A tous les M.M. les curés du diocèse de Québec.

LE Soussigné se propose de publier un petit pamphlet, ayant pour titre REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE; il contiendra un grand nombre de traits intéressants, relatifs à la Tempérance, dont la plupart sont des faits arrivés sous nos yeux.

Ce pamphlet sera rédigé par un des membres du clergé; il contiendra de 100 à 120 pages, format in-dix-huit, et se vendra au prix modique de quinze sous.

Le Soussigné ose espérer que M.M. les curés de campagne engageront leurs paroissiens à y souscrire. Et s'ils daignent se charger de l'agence pour cet ouvrage, ils sont respectueusement priés de faire parvenir, avant le 18 septembre prochain, la demande du nombre d'exemplaires qu'il leur faudra; car l'impression sera commencée à cette époque, et il ne sera plus possible au Soussigné de recevoir de nouvelles demandes. Aussitôt que l'impression sera terminée, il en sera donné avis, par la voie des journaux. Toutes lettres doivent être franches de port, et seront adressées au Soussigné, bureau du Canadien, Basse-ville de Québec. STANISLAS DRAPEAU.

Voici les noms de quelques membres du clergé, qui ont bien voulu m'honorer de leurs souscriptions;—

M. le CURE de QUEBEC.
M. le CURE de St. ROCH.
M. J. AUCLAIR, Ptre.
M. H. ROUTIER, Ptre.
M. J. B. OLSCAMPS, Ptre.

C O N D I T I O N S D E C E J O U R N A L .

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez M.M. FABRE et LEPRONX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, Ptre. DE L'ÉVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.